

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04326

Numéro SIREN : 451 934 541

Nom ou dénomination : A3P FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/004455



BLAYAISE
D'EXPERTISE
COMPTABLE

VALERIE MATHET

Experte-comptable /

Commissaire aux comptes

BILAN

COMPTES ANNUELS AU

31 décembre 2022

Certifié conforme

SAS A3P FORMATION

30 RUE PRE GAUDRY

69007 LYON CEDEX CEDEX 7EME

BILAN ACTIF ACTIF ACTIF ACTIF

SAS A3P FORMATION : 31 décembre 2022

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORT ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	2 400	1 327	1 073	1 873
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel & outillage	3 520	3 520		
Autres immobilisations corporelles	55 067	48 027	7 040	11 809
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	60 987	52 874	8 113	13 682
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES & ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES				
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	109 779	1 150	108 629	93 777
Autres créances	15 876		15 876	10 156
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	60 252		60 252	60 163
Disponibilités	71 976		71 976	40 384
Charges constatées d'avance	4 938		4 938	1 203
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	262 822	1 150	261 672	205 684
(III)				
(IV)				
(V)				
TOTAL DE L'ACTIF (0 À V)	323 809	54 024	269 785	219 366

RENVIS

- (1) dont droit au bail
- (2) part à moins d'un an
- (3) part à plus d'un an

Clause de réserve de propriété

Immobilisations
Stocks
Créances

BILAN PASSIF PASSIF PASSIF PASSIF

SAS A3P FORMATION

31 décembre 2022

PASSIF (EUR)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Capital social ou individuel (1) dont versé :	10 000	10 000
Réserve légale (3)	1 000	1 000
Autres réserves	148 233	119 647
Résultat de l'exercice	35 208	28 585
CAPITAUX PROPRES	TOTAL (I)	194 441
AUTRES FONDS PROPRES	TOTAL (II)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	TOTAL (III)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)		54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 664	39 258
Dettes fiscales et sociales	23 574	12 993
Autres dettes	1 106	7 828
DETTES (5) ET COMPTE DE RÉGULARISATION	TOTAL (IV)	75 344
	TOTAL (V)	
TOTAL PASSIF	269 785	219 366

RENVois

(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital Réserve spéciale de réévaluation 1959		
(2) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	75 344	60 133
(6) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		54

* Réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants

** Emprunts participatifs

ANNEXE LEGALE

SAS A3P FORMATION

CONVENTIONS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont dans leur ensemble identiques à celles de l'exercice précédent. Ils font l'objet d'une attestation d'Expert comptable par le Cabinet BLAYAISE D'EXPERTISE COMPTABLE en exécution d'une mission de présentation des comptes annuels.

I FAITS ET CHIFFRES CARACTÉRISTIQUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 d'une durée de 12 mois, se caractérisent par les chiffres suivants

BILAN	269 785
Résultat de l'exercice	35 208
Chiffres d'affaires nets	
France	309 749
Export	
ENSEMBLE DES AFFAIRES REALISEES (activité courante)	309 749

II RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la réglementation comptable. Seules sont exprimées les informations significatives.

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 Juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE LEGALE

SAS A3P FORMATION

STOCKS & EN COURS

L'activité de la société ne nécessite la constitution d'aucun stock en dehors des produits consommables pris en charge selon les normes comptables et/ou de la profession

CREANCES & DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées en prix achat. Si nécessaire, une provision pour dépréciation ramène leur valeur à celle probable de réalisation

APPROVISIONNEMENTS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les postes d'achats, mais ont été, le cas échéant, comptabilisés dans les différents comptes correspondants à leur nature.

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrières Il n'a pas été signé d'accord particulier au sein de l'entreprise qui n'emploie pas de personnel salarié

III DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été mise en oeuvre.

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial mais n'ont pas plus d'impact sur la continuité d'exploitation de la société l'activité de formation en présentiel ayant normalement repris courant 2021. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement de l'exercice qui ne remet pas en cause les hypothèses de clôture et la continuité de l'exploitation

ANNEXE LEGALE

SAS A3P FORMATION

V FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Cf paragraphe précédent

VI NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Ce poste n'a pas enregistré de mouvement durant l'exercice

Acquisitions ou apports

néant

Cessions, sorties ou mise au rebut

Variation nette

néant

Les variations concernent les postes suivants :

AMORTISSEMENTS

Les amortissements au début de l'exercice s'élevaient à :

47 305

La dotation de l'exercice à

5 569

Les amortissements sur éléments cédés ou sortis à

de telle sorte que le poste s'élève à la clôture de l'exercice à :

52 874

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Cette rubrique ne contient, le cas échéant, que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale et courante de l'entreprise.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de : 100 actions

de même rang de nominal de : 100 euros, soit :

10 000

EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées se décomposent de la manière suivante :

à moins d'un an

néant

à plus d'un an et moins de cinq ans

néant

à plus de cinq ans

néant

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

néant

CHARGES A PAYER

Cette rubrique ne contient, le cas échéant, que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale et courante de l'entreprise.

ANNEXE LEGALE

SAS A3P FORMATION

VII ENGAGEMENTS FINANCIERS CONTRACTÉS

en matière de :

CONTRATS CREDIT BAIL

Redevances restant à payer

néant

LOYERS

Loyers restant à courir

76 454

EMPRUNTS

Intérêts des emprunts non échus

néant

AVALS CAUTIONS ET GARANTIES RECUES

néant

SURETES DONNEES

néant

EFFETS DE COMMERCE ESCOMPTES NON ECHUS, CESSIONS DE CREANCES DAILY, AFFACTURAGE

néant

VIII DETTES ASSORTIES DE GARANTIES RÉELLES

Sur Emprunts

neant

IX IMPÔTS DIFFÉRÉS

ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

au taux actuel connu : néant

ALLÈGEMENT POTENTIEL DE LA CHARGE FUTURE D'IMPÔT

au taux actuel connu :

X INFORMATIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

EFFECTIF MOYEN

Absence de personnel salarié

A3P FORMATION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 30, rue Pré Gaudry – 69007 LYON

451 934 541 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT – RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 35 208 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Report à nouveau antérieur : 0 euros,
- Résultat bénéfice de l'exercice : 35 208 euros.

AFFECTATION :

- A titre de dividende : 35 208 euros,
- Au report à nouveau : 0 euros,
- Solde du report à nouveau : 0 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'établissent à 156 233 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme


Grégoire DURAND
Président

